

Le réveil des travailleurs chinois sera-t-il entendu ?

Par **Clément SÉHIER**

Docteur en économie et chercheur associé au laboratoire
Clersé, Université de Lille – sciences et technologies

Depuis le lancement des réformes pro-marché en 1978, les travailleurs migrants quittant les campagnes chinoises pour rejoindre l'industrie dans les zones urbaines ont très largement contribué au développement de l'économie du pays. Les protestations de ces migrants de l'intérieur, laissés pour compte de la croissance économique, se font ces dernières années de plus en plus pressantes et menacent la stabilité sociale aux yeux des autorités. Dans le même temps, la mise en place d'institutions assurant une meilleure protection de ces travailleurs peine à voir le jour. Ces derniers demeurent en effet exclus des mécanismes de négociation collective, exclusion qui entrave le déploiement de politiques sociales en Chine.

La remise en cause des institutions d'encadrement du travail de la période maoïste

À partir de la fin de la décennie 1970, des dizaines de millions de ruraux sont incités à abandonner le travail agricole pour rejoindre les entreprises de bourg et de village (EBV) dans les campagnes et les zones économiques spéciales (ZES) des provinces côtières, contribuant au déclin de la part du secteur primaire (agriculture) dans l'emploi (de 70,5 % de la population active en 1978 à 28,3 % en 2015). Cette incitation à chercher un revenu supplémentaire en dehors des cadres de l'économie planifiée a permis de renforcer les gains de productivité dans le secteur agricole et d'accroître le revenu relatif des ruraux, contribuant ainsi à la bonne réception des réformes initiées par l'équipe dirigeante entourant Deng Xiaoping.

Dans un premier temps, les travailleurs des zones urbaines, où est concentré l'essentiel des installations industrielles du pays, sont peu touchés par ces réformes. Mais, dans les années 1990, les décisions de privatiser une partie des entreprises publiques et de « restructurer » les autres conduisent les dirigeants chinois à diffuser une relation salariale contractuelle et à mettre fin à l'emploi à vie de l'époque socialiste. La décennie 1990 est ainsi celle du démantèlement de la *danwei* (unité de travail) qui, à côté des tâches liées à la production, était dotée d'une fonction sociale essentielle, incluant notamment la prise en charge de la protection sociale, du logement ou encore de l'éducation des enfants. En conséquence, près de 50 millions de travailleurs urbains sont licenciés entre 1993 et 2003.

Le flux de travailleurs en provenance des campagnes s'intensifie également durant cette décennie. Les entreprises privées et étrangères ont un recours massif aux travailleurs migrants qui acceptent les emplois déconsidérés par les urbains. L'exploitation de ces travailleurs – souvent des

femmes – est facilitée par la persistance du *hukou*¹ et par la complaisance des autorités locales à l'égard des industriels. Autorisés à migrer *de facto*, mais pas *de jure*, ils n'ont souvent d'autre choix que d'être logés par un employeur qui leur impose un strict contrôle social. Ils perçoivent en outre de très faibles salaires et travaillent au-delà de la durée légale dans des conditions d'hygiène et de sécurité peu enviables.

Le déclin de la part des revenus du travail dans le PIB, de 50 % en 1990 à 37 % en 2005, est l'indicateur le plus marquant du changement de relation entre l'État chinois et les travailleurs. En effet, l'individualisation de la relation salariale n'est pas contrebalancée par l'instauration de mécanismes permettant la défense des intérêts des travailleurs sur une base collective. Alors que, dans la grande majorité des économies capitalistes, la liberté d'association constitue la base institutionnelle des droits collectifs, en Chine, le syndicat officiel est maintenu dans une situation de dépendance aux autorités. En dépit du nombre impressionnant d'adhérents (258 millions en 2012), l'All-China Federation of Trade Unions (ACFTU), seul syndicat autorisé, reste une institution bureaucratique gérée de manière pyramidale. Au niveau des entreprises, il se montre peu enclin à prendre la défense des travailleurs lorsqu'un conflit éclate, son rôle consistant davantage à limiter les risques d'instabilité sociale.

La rupture avec la relation salariale socialiste s'est donc accompagnée d'une reconnaissance formelle du besoin de protection des travailleurs face à l'arbitraire de l'employeur, mais essentiellement sur une base individualisée. Cette reconnaissance incomplète du déséquilibre dans le rapport de force entre capital et travail – guidée, d'une part, par le souci de favoriser le développement industriel et, de l'autre, par la crainte de voir se constituer un mouvement de

¹ Un système d'enregistrement de résidence qui, sous l'époque maoïste, visait à limiter les migrations des campagnes vers les villes. Aujourd'hui encore, l'accès des individus aux biens collectifs et aux bénéfices sociaux reste lié au lieu de naissance de leurs parents.

travailleurs susceptible de remettre en cause la stabilité du régime – n'a cependant pas empêché la montée des conflits liés au travail depuis le début des années 2000.

Le réveil des travailleurs migrants, moteur du changement institutionnel

Les travailleurs migrants, issus du monde rural (*nongmingong*), n'hésitent plus en effet à exprimer leurs revendications. Depuis le milieu de la décennie 1990, ces travailleurs constituent la majeure partie de la main-d'œuvre de l'industrie manufacturière et dans le BTP, mais ne bénéficient cependant qu'à la marge des fruits de la croissance. L'abondance de la main-d'œuvre d'origine rurale, la faiblesse des droits collectifs, le maintien du système de *hukou* et la collusion entre les gouvernements locaux et les capitalistes sont autant de facteurs ayant favorisé l'exploitation de cette population.

Leur détermination croissante à faire entendre leurs voix démontre néanmoins que l'on ne peut considérer les travailleurs migrants comme des sujets résignés à sacrifier leur existence sur l'autel du développement industriel. Depuis le milieu des années 2000, les grèves se font ainsi de plus en plus pressantes, et elles auraient même doublé durant la seule année 2015 sous l'effet du ralentissement économique, selon l'ONG hongkongaise China Labour Bulletin. Plus nombreuses, les grèves sont également mieux organisées, les travailleurs ayant acquis au fil du temps une connaissance fine du fonctionnement des usines ainsi que des limites possibles à leur action.

L'exclusion des travailleurs du système des mécanismes de négociation collective comme obstacle au développement des politiques sociales en Chine

Le creusement des inégalités et la montée des protestations liées au travail posent au régime chinois des défis d'ordre économique d'une part, et d'ordres politique et social de l'autre. Afin de limiter les contradictions auxquelles se heurte l'économie chinoise – instabilité financière, bulles immobilières, surcapacités industrielles, etc. – les dirigeants chinois ont pris acte de la nécessité de favoriser la transition vers un régime de croissance moins dépendant des investissements et des exportations. En outre, la légitimité des réformes mises en œuvre depuis l'arrivée de Deng Xiaoping repose en grande partie sur leur capacité à favoriser l'enri-

L'existence précaire des « ONG » de défense des travailleurs migrants

L'incapacité du syndicat officiel à s'emparer de la question de la défense des intérêts des travailleurs a entraîné l'apparition d'organisations autonomes de défense des travailleurs, parfois qualifiées d'« ONG ». Elles ont, pour la plupart, été créées par d'anciens travailleurs ayant acquis de l'expérience dans la défense de leurs droits, et promeuvent la connaissance du droit du travail en soutenant les actions légales menées par les travailleurs migrants. Faisant face à l'hostilité du gouvernement, la plupart d'entre elles ne peuvent s'enregistrer officiellement auprès du ministère des Affaires civiles, et rencontrent les plus grandes difficultés à s'assurer les ressources leur permettant de fonctionner. Par ailleurs, ne pouvant prendre explicitement position en faveur d'un mouvement de travailleurs indépendant des pouvoirs politique et économique, elles ont dû opter pour une approche plus « pragmatique », c'est-à-dire en assistant les travailleurs dans leurs actions en justice sur une base individuelle. Si certaines d'entre elles apportent parfois un soutien discret à des actions collectives, elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme des substituts à un syndicalisme indépendant, ces « ONG » n'étant pas des structures démocratiques redevables devant les travailleurs. Le durcissement de la répression à l'égard des activistes depuis la fin 2014 – qui s'est notamment traduite par la détention de plusieurs dirigeants d'« ONG » sans aucune forme de procès – est enfin venu rappeler la précarité de l'activité de défense des travailleurs, à une période où certains observateurs commençaient paradoxalement à espérer une plus grande tolérance des autorités chinoises.

chissement d'une majorité de la population. La volonté de réorienter le régime de croissance en développant la demande domestique, d'une part, et de maintenir la stabilité sociale, de l'autre, a ainsi conduit les dirigeants à prendre, depuis le milieu de la décennie 2000, un certain nombre de mesures visant à limiter la croissance des inégalités.

Après plusieurs années de stagnation des salaires réels des travailleurs migrants, le ralentissement économique de 2008-2009 a conduit Pékin à imposer une hausse régulière des salaires minimums – dont le niveau est fixé localement. Dans certaines provinces, les revenus ouvriers ont ainsi doublé depuis 2009, même si cette augmentation importante en termes absolus doit être relativisée par la prise en compte de l'augmentation du coût de la vie sur la même période.

À la suite du démantèlement de la *danwei*, il a ensuite fallu attendre 2011 pour que la codification du système d'assurance sociale soit actée au niveau national, avec pour objectif de couvrir l'ensemble des employés. Si elle marque une étape importante dans le processus d'intégration des travailleurs salariés, la mise en œuvre de cette loi reste en pratique très lâche, en particulier pour les travailleurs migrants qui ne peuvent accéder facilement aux prestations sociales.

Ces avancées sociales restent ainsi insuffisantes pour lutter de manière significative contre les inégalités et pour réajuster la part des revenus du travail dans la valeur ajoutée au niveau national. La perspective de vieillissement de la population ainsi que le ralentissement annoncé de la croissance économique, dans les années à venir, tendent pourtant à démontrer la nécessité de développer des politiques sociales pour maintenir la cohésion de la société chinoise.

Sur ce point, l'histoire de la construction des États sociaux dans l'Europe du XX^{ème} siècle laisse penser que de telles avancées ne peuvent être obtenues en l'absence de mécanismes de représentation collective des travailleurs, permettant à ces derniers de faire pression pour la mise en place de règles plus favorables. À l'heure actuelle, l'élaboration d'un système de relations professionnelles conforme au modèle prôné par l'Organisation Internationale du travail (OIT) – accordant aux travailleurs des droits collectifs effectifs – semble néanmoins hors de portée. Une autre hypothèse considère la possibilité de métamorphose du syndicat officiel au sein des structures existantes. Sans lâcher son monopole dans le système des relations professionnelles, il deviendrait ainsi capable de recueillir et de défendre effectivement les intérêts des travailleurs. On ne peut enfin exclure l'éventualité selon laquelle la montée des protestations liées au travail n'entraîne pas d'évolution significative des institutions encadrant le travail, avec comme conséquence probable de détériorer la légitimité des dirigeants chinois auprès des catégories sociales les plus exposées. ■